

Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets

CS 1.07
Tarifs de facturation 2005

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 08 décembre 2004

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT Président

A l'approche du nouvel exercice budgétaire il est demandé au Comité Syndical de fixer les tarifs de facturation qui seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005 et de les maintenir à ceux en vigueur en 2004.

Traitement des OM:

- Collectivités membres du SERTRID : 90€ HT la tonne

- Commune de Galfingue : 85€ HT la tonne

- Autres producteurs : 90€ HT la tonne

Traitement des encombrants

- Toute provenance : 90€ HT la tonne

Traitement des Déchets Industriels Banals

Ressortissants CCI : 81€ HT la tonne
 Autres producteurs : 90€ HT la tonne

Traitement des boues

- Toute provenance : 95 € HT la tonne

1 4 CEC. 2004

Traitement des déchets végétaux

- Collectivités membres :

Transport + traitement : 48€ HT la tonne

Il vous est demandé:

♦ d'APPROUVER les termes de ce rapport

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- APPROUVE les termes de ce rapport

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 15 DEC. 2004, conformément au C.G.C.T. Dépôt en préfecture le 14 DEC. 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT

1 4 DEC. 2004

Cature Collection See Se

service Courrier

3